



## état des lieux contradictoire

Par **youyou22**, le **21/09/2014** à **10:31**

J'ai souscrit une assurance perte de loyer en 2009. Les locataires ont quitté mon appartement en janvier 2014 avec des loyers impayés et sans préavis.

J'ai contacté ma locataire en février 2014 pour rédiger l'état des lieux de sortie et sans réponse de sa part j'ai fait appel à un huissier qui a réalisé cet état des lieux le 28 février 2014. Malgré plusieurs relances téléphoniques de ma part en temps voulu l'huissier m'a remis cet état des lieux contradictoire le 11 juillet 2014 que j'ai envoyé de suite à mon assureur.

Le 15/09/2014 je reçois un courrier de mon assureur qui m'informe qu'il ne peut pas m'indemniser au titres des dégradations immobilières au titre que la transmission de cette pièce et que je disposez d'un délais de 4 mois à compter de l'état des lieux de sortie.

Ai-je un recours contre l'huissier qui a fait son travail tardivement et au minimum refusez de régler sa facture car j'ai fait appel à celui-ci pour défendre mes droits, ce qu'il n'a pas fait dans les temps. Merci de me répondre.